

Joinville-le-Pont, le 28 août 2025

**Objet : Le Bonus Réparation, un levier pour développer votre activité et renforcer votre engagement environnemental**

Rejoignez le réseau QualiRépar : un gage de qualité pour vos clients et un vrai coup de pouce pour votre activité.

Chères et chers collègues,

Le label QualiRépar a beaucoup évolué depuis 2024 et de nouveau en 2025.

Des changements majeurs que FEDELEC défendait ardemment aboutissent à la **simplification de la labellisation pour les artisans et petites structures !**

*(voir détails page suivante)*

Désormais, pour nous :

- **une labellisation simplifiée en audit documentaire** : pas d'audit physique, il nous suffit de déposer les documents demandés sur la plateforme de labellisation
- **un coût réduit à 200€ HT** pour une labellisation valable 3 ans

L'éco-organismes ECOLOGIC qui co-gère le Fonds Réparation, a aussi mis en place une équipe dédiée pour nous accompagner gratuitement après la signature du devis de l'Organisme de Certification : préparation des documents pour l'audit, levée des non-conformités éventuelles, ainsi qu'un accompagnement pour nos premières demandes de remboursement une fois labellisés.

Ce que le label QualiRépar peut apporter :

- **+30% de devis acceptés** – plusieurs réparateurs labellisés témoignent que grâce au Bonus Réparation appliqué sur la facture, 20 à 30% de clients supplémentaires acceptent de réaliser la réparation.
- **Un avantage compétitif et des clients supplémentaires** – chaque mois, plus de 70.000 consommateurs recherchent le réparateur QualiRépar le plus proche de chez eux sur l'annuaire dédié.

- **Une image positive** – le label QualiRépar est un gage de confiance et de sérieux pour nos clients, et un point de repère pour bénéficier du Bonus Réparation.
- **Profitez de la notoriété du Bonus Réparation** – le dispositif est de plus en plus plébiscité par les consommateurs grâce à l’augmentation des montants des Bonus Réparation en 2024 et 2025 (jusqu’à 60€ de réduction), ainsi qu’une grande campagne dans les médias en septembre 2025 !

### **Nouveau ! Découvrez le Fonds Formation, coup de pouce pour former les réparateurs de demain**

Former un collaborateur ou accueillir un étudiant, c’est possible grâce au Fonds Formation EEE. Ce dispositif a été conçu pour soutenir la montée en compétences dans les métiers de la réparation des Équipements Électriques et Électroniques.

Il vous permet de bénéficier d’un cofinancement, dont le montant varie selon le niveau de formation et un plafond d’heures prédéfini. Pour en profiter, certaines conditions d’éligibilité sont à respecter et une demande doit être déposée sur une plateforme dédiée.

Pour en savoir plus sur le fonds formation et découvrir les étapes à suivre pour en bénéficier, [téléchargez le support d’information](#).

Vous souhaitez dès à présent effectuer votre demande de cofinancement ?

Connectez-vous à la plateforme : <https://ff3e.loppcommerce.com/accueil>

Convaincus que les métiers de la réparation ont de l’avenir, nous espérons que ce nouveau dispositif saura inciter de jeunes talents à rejoindre ces cursus pour développer le réseau des réparateurs de demain.

**Pour en savoir plus :**

Sur le label QualiRépar :

Consultez le site officiel [www.label-qualirepar.fr](http://www.label-qualirepar.fr) ou contactez directement les équipes à l'adresse suivante : [contact@label-qualirepar.fr](mailto:contact@label-qualirepar.fr)

Sur le Fonds Formation EEE :

Pour toute question ou demande d'information, écrivez à [support\\_ff3e@lopcommerce.com](mailto:support_ff3e@lopcommerce.com)

Nous vous remercions pour votre engagement à nos côtés qui a permis ces évolutions. Nous espérons que cette labellisation marquera une nouvelle étape d'évolution positive dans notre activité,

Veillez croire, Chères et Chers collègues, à l'assurance de notre engagement pour nos petites entreprises.

L'Eco-organisme :



Votre équipe FEDELEC :

*« La Fédération FEDELEC est déterminée à s'engager activement dans la promotion du dispositif Bonus Réparation et la simplification de l'accès à la labellisation QualiRépar pour les professionnels électriciens et électroniciens. Nous sommes convaincus que les compétences et le savoir-faire de nos collègues TPE labellisés QualiRépar sont essentiels pour offrir une seconde vie aux équipements et répondre aux enjeux de la transition écologique. ».*



Gilles Saint-Didier  
Président Délégué FEDELEC

## Quelles entreprises sont éligibles à la labellisation par audit documentaire ?

De nombreux réparateurs peuvent désormais bénéficier d'une labellisation par audit documentaire (au lieu d'un audit physique sur site) pour un coût de 200€HT\* par site audité.

**Sont éligibles à ces conditions de labellisation :**

- **Les Réparateurs définis par les codes suivants de la Nomenclature d'Activités Française de l'artisanat (NAFA), quels que soient leurs effectifs :**
  - 9511ZZ** (Réparation d'ordinateurs)
  - 9512ZZ** (Réparation de produits de communication)
  - 9521ZZ** (Réparation de produits électroniques grand public)
  - 9522ZB** (Réparation d'appareils électroménagers)
  - 9529ZB** (Réparation de cycles)
  - 9522ZA** (Réparation de tondeuses à gazon)
  - 3313ZZ** (Réparation de matériels électroniques et optiques divers image & son)
- **Ou les Réparateurs non définis par les codes NAFA précités et ayant un effectif concerné par la labellisation de 1 à 10 personnes.**

On entend par « effectif concerné par la labellisation », le personnel accueillant le client pour des activités de réparation (i.e. accueil SAV, hotline) ET le personnel technique réalisant les réparations (y compris les fonctions d'encadrement). Les stagiaires et apprentis ne doivent pas être comptabilisés.

*\*La TVA est imputée au réparateur sur le coût total de labellisation (soit le montant HT à régler par le réparateur + le montant HT pris en charge par les éco-organismes). Pour information, le coût total de la labellisation est de 670€HT dont 70% est directement pris en charge par les éco-organismes EcoLogic et ecosystem, vous laissant seulement 30% de reste à charge soit 334€ TTC par site audité.*

L'audit sur site et les tarifs associés restent valables pour les entreprises qui ne répondent pas aux critères précités ou qui effectuent uniquement de la réparation à distance.

## Comment se déroule la labellisation ?

Pour créer votre compte et demander la labellisation QualiRépar :

1. Rdv sur <https://demande-label-qualirepar.fr/>
2. Si vous n'avez pas encore de compte : créez-en un sur le lien dédié.  
Si vous avez déjà créé un compte : renseignez votre mot de passe ou retrouvez-le en cliquant sur "mot de passe oublié".
3. Complétez ou modifiez le questionnaire de recevabilité.



4. L'Organisme Certificateur vous transmettra un devis à signer sous 15 jours, d'un montant de 200€HT + TVA 20% de 670€HT = 334€TTC.
5. Dès règlement du devis, il vous sera possible de déposer l'ensemble des pièces justificatives sur la plateforme de labellisation. La liste des documents demandés est détaillée dans l'Annexe 5 du référentiel.  
Une équipe dédiée vous contacte pour vous proposer un accompagnement gratuit pour cette étape et les prochaines.
6. L'Organisme Certificateur analyse les documents transmis. En cas de non-conformité, vous disposez d'un délai de 3 mois pour réaliser les corrections.
7. L'Organisme Certificateur valide votre dossier : vous êtes labellisé pour 3 ans !  
Vous recevez votre attestation de labellisation et votre kit de communication (stickers pour vos véhicules et votre vitrine, dépliants de poche avec les montants des Bonus Réparation, chevalet d'information pour vos clients).

À noter : après 18 mois de labellisation, un audit de suivi est réalisé.